
NORME INTERNATIONALE



737

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Sciages de bois résineux — Dimensions — Méthodes de mesurage

Coniferous sawn timber — Sizes — Methods of measurement

Première édition — 1975-04-01

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 737:1975](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d62cd6e4-af06-455d-ab3f-62dec5ce48e8/iso-737-1975)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d62cd6e4-af06-455d-ab3f-62dec5ce48e8/iso-737-1975>

CDU 674.032-41 : 531.7

Réf. N° : ISO 737-1975 (F)

Descripteurs : bois, bois de construction, bois tendre, bois résineux, bois scié, mesurage, dimension, longueur, largeur, épaisseur.

Prix basé sur 1 page

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des Comités Techniques étaient publiés comme Recommandations ISO; maintenant, ces documents sont en cours de transformation en Normes Internationales. Compte tenu de cette procédure, le Comité Technique ISO/TC 55 a examiné la Recommandation ISO/R 737 et est d'avis qu'elle peut, du point de vue technique, être transformée en Norme Internationale. La présente Norme Internationale remplace donc la Recommandation ISO/R 737-1968 à laquelle elle est techniquement identique.

La Recommandation ISO/R 737 avait été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne	Hongrie	Portugal
Australie	Inde	Roumanie
Belgique	Irlande	Royaume-Uni
Canada	Israël	Suède
Danemark	Italie	Tchécoslovaquie
Égypte, Rép. arabe d'	Japon	Turquie
Espagne	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Finlande	Pays-Bas	Yougoslavie

Le Comité Membre du pays suivant avait désapprouvé la Recommandation pour des raisons techniques :

Autriche

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé la transformation de la Recommandation ISO/R 737 en Norme Internationale :

Autriche

Sciages de bois résineux – Dimensions – Méthodes de mesurage

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale spécifie des méthodes de mesurage de l'épaisseur, de la largeur, de la longueur et du volume des sciages de bois résineux.

Elle concerne les sciages de bois résineux non rabotés, avivés et non avivés.

Les termes et définitions sont donnés dans l'ISO 1032.

2 MÉTHODES DE MESURAGE

2.1 La longueur des bois sciés est la distance minimale entre les bouts, sciés (conventionnellement) perpendiculairement à l'axe longitudinal du bois scié.

2.2 La largeur des sciages est mesurée de la façon suivante :

a) pour les sciages avivés, à rives parallèles : en n'importe quel endroit de la longueur des sciages ne comportant pas de flache, mais à une distance des bouts au moins égale à 150 mm (5,905 5 in);

b) pour les sciages avivés, à rives non parallèles : au milieu de la longueur des sciages, à un endroit ne comportant pas de flache;

c) pour les sciages non avivés : au milieu de la longueur des sciages; pour les sciages d'épaisseur au moins égale à 40 mm (1,574 8 in), la largeur est définie comme la demi-somme des largeurs des deux faces; pour les sciages d'épaisseur inférieure à 40 mm (1,574 8 in), elle est mesurée sur la face étroite.

Les valeurs de la largeur des bois sciés indiquées en 2.2 b) et c) sont arrondies au multiple de 10 mm (0,393 7 in) le plus proche, les valeurs dont le dernier chiffre est 5 (0,196 8 in) étant arrondies au multiple de 10 mm (0,393 7 in) supérieur.

2.3 L'épaisseur des sciages est mesurée en n'importe quel endroit de leur longueur, à une distance des bouts au moins égale à 150 mm (5,905 5 in).

2.4 Le volume de chaque pièce de bois scié est le produit des dimensions nominales de l'épaisseur, de la largeur et de la longueur des sciages exprimées en unités de mesure identiques.

2.5 Le volume d'un lot de sciages est calculé à 0,001 m³ (0,035 3 ft³) près.

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 737:1975

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d62cd6e4-af06-455d-ab3f-62dec5ce48e8/iso-737-1975>